

USAGE DE L'EAU

Article mis à jour le 07/04/2016 par Mickaël BOYER

Globalement, La Réunion dispose de ressources potentielles en eau très importantes : les précipitations annuelles représentent environ 7,6 milliards de mètres cube.

Face à ce « gisement », les besoins anthropiques journaliers sont estimés en moyenne à près de 0,6 million de mètres cube répartis entre la fourniture d'eau potable à la population, l'irrigation agricole et l'industrie.

En théorie, les besoins sont donc satisfaits, mais des déficits peuvent apparaître ponctuellement selon les secteurs de l'île et/ou la période de l'année.

Parler des usages de l'eau implique une réflexion globale entre la demande en eau, comptabilisant les consommations effectives et les pertes associées, et les différents besoins à considérer dans une logique de développement durable.

Les prélèvements en cours d'eau intègrent le maintien d'un débit minimal d'eau, dit biologique, pour assurer la biodiversité.

Les activités aquatiques de loisir, comme la flore et la faune, sollicitent un minimum d'eau, pour être pratiquées.

Les usages domestiques englobent aussi bien les usages liés à la satisfaction des besoins biologiques vitaux, alimentation et santé, que ceux pour arroser ou laver.

Les usages collectifs de service public, des commerces, et des services s'apparentent dans la majeure partie des cas aux usages domestiques.

Les usages industriels fluctuent selon le type d'industrie tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif de l'eau.

Les usages agricoles correspondent majoritairement à l'irrigation de surfaces cannières et de maraîchage. Cette eau délivrée est peu ou pas traitée au préalable.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'usage « matière » de l'eau dans le cas de la production d'hydroélectricité, la consommation d'eau à cet effet constitue le volume le plus important à La Réunion.

A titre de comparaison, l'ensemble des usages domestiques ou assimilés représente, hors besoins hydroélectriques et besoins écologiques, 65% des besoins totaux, contre 30% pour les usages agricoles et 5% pour les usages industriels.

L'ensemble du système permettant de livrer aux usagers une eau saine pour la consommation enchaîne plusieurs dispositifs :

- Le prélèvement des eaux en surface ou sous-sol dans le milieu naturel,
- L'acheminement par des conduites d'adduction,
- Le traitement, pouvant être effectué dans de complexes usines de potabilisation,
- Le stockage dans des réservoirs,
- La distribution aux usagers par des canalisations enterrées.

Les performances des services publics de l'eau sont évaluées périodiquement. Chaque année, les indicateurs ainsi déterminés sont agrégés dans un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Ces informations ont vocation à aider l'ensemble des opérateurs et des usagers à, d'une part optimiser les équipements, et, d'autre part améliorer les comportements vis-à-vis de la ressource en eau.



[Banque eau potable](#)

[FAQ](#)



L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au

Département | [mentions légales](#) | [plan du site](#)